



DÉCISION

Décision concernant la reconduction d'une convention de prestation de services avec la Ville de Limoges pour la réalisation de circuits de transports scolaires à Beaune Les Mines

Ville de Limoges
Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N°26767

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-27 ;
 Vu la délibération n° 253 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 autorisant la signature d'une convention de prestation de services avec la Ville de Limoges pour la réalisation de circuits scolaires à Beaune Les Mines ;
 Vu la convention précitée en date du 26 novembre 2024 et notamment son article 12 portant sur l'entrée en vigueur et la durée de la convention ;

CONSIDÉRANT que la convention précitée a été conclue pour une période initiale allant du 01/09/2024 au 01/09/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 de ladite convention, Limoges Métropole peut, par décision expresse, reconclure cette prestation de services une fois pour une année scolaire ;

CONSIDÉRANT la demande effectuée par la Direction des mobilités de Limoges Métropole, datée en date du 20/06/2025, auprès de la Ville de Limoges afin de prolonger le terme de la convention pour l'année scolaire 2025/2026 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Ville de Limoges, daté en date du 20/06/2025, pour la reconduction de la prestation de services sur l'année scolaire 2025/2026 ;

DÉCIDE

La convention identifiée ci-dessus est reconclue pour la période scolaire 2025-2026.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 13/06/2025


Publié le vendredi 13 juin 2025

Accueil | Actualités | Médias | Contact
Site web : www.limoges-metropole.fr
Plan de l'agglomération

DÉCISION

Décision concernant la reconduction d'une convention de prestation de services avec la Ville de Limoges pour la réalisation de circuits de transports scolaires à Beaune Les Mines

1 DOCUMENT - Publié le 13 Juin 2025

 **26767.pdf**
(.pdf, 205,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**